# Inscription au secondaire: les étapes à suivre

PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR 2026-2027

24 novembre au 12 décembre 2025

Pour les élèves qui fréquentent déjà une école secondaire ou ceux qui font leur entrée au secondaire.

#### **Comment s'inscrire?**

- Procéder durant la période d'inscription officielle;
- Remplir le formulaire sur Mozaïk Portail.

### Pourquoi est-il important de respecter les dates officielles?

Après le 12 décembre 2025, l'inscription ou la demande de changement d'école sera traitée comme une inscription tardive.

Nos écoles connaissent une importante croissance de la clientèle. Mettez toutes les chances de votre côté pour être accepté à l'école que vous désirez en respectant la période d'inscription officielle. Découvrez la nouvelle politique d'inscription ici :



Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy Québec

## Le choix de votre enfant

### Votre école de bassin

Remplir le formulaire sur *Mozaïk Portail* pour réinscrire votre enfant et préciser les choix de cours visés.



#### Une autre école

- 1. Dans le formulaire, cliquez sur le bouton « Demander un changement d'école » :
  - Vous devrez obligatoirement préciser la raison et le programme désiré dans ce choix d'école;
  - L'école communiquera avec vous par la suite afin de vous transmettre sa décision, qu'elle soit positive ou négative.
- 2. Il est important d'effectuer votre choix de cours à votre école de bassin en tenant compte des intérêts de votre enfant, au cas où aucune place ne serait disponible dans l'établissement souhaité.

### Informations importantes à savoir

- 1. Dans la mesure du possible, le choix de l'école sera respecté. Dans le cas où la capacité d'accueil de l'école serait atteinte, les élèves seront choisis selon la priorisation des critères d'acceptation des élèves établis par le CSS.
- 2. Dans la mesure du possible, le choix de programme ou de concentration sera respecté. Dans le cas où ce n'est pas possible, l'élève se verra dirigé vers un programme ou une autre concentration disponible.
- 3. Pour les programmes reconnus par le ministère de l'Éducation ainsi que le programme reconnu par le Centre de services scolaire, les critères d'inscriptions sont déterminés, s'il y a lieu, par l'école :
  - Programmes reconnus par le ministère de l'Éducation: Sportétudes et Musique-études à l'Académie les Estacades et Art dramatique à l'école Chavigny;
  - Programme reconnu par le Centre de services scolaire: Programme d'éducation intermédiaire – PEI à l'école secondaire des Pionniers.
- 4. Si votre enfant fréquente déjà une de nos écoles secondaires, la notion d'école de bassin ne s'applique pas. En principe, sa place sera assurée dans son école actuelle.